

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET 2022

NOTE DE PRESENTATION

Article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales



COMPTE ADMINISTRATIF 2021

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés exercice antérieur		557 333,85	150 632,90	
Opérations de l'exercice	1 688 745,31	1 949 223,00	562 991,08	724 239,90
Résultat de l'exercice		260 477,69		161 248,82
TOTAUX	1 688 745,31	2 506 556,85	713 623,98	724 239,90
Résultats de clôture		817 811,54		10 615,92
Restes à réaliser			216 451,00	57 980,00
TOTAUX CUMULES		817 811,54	216 451,00	68 595,92
RESULTATS DEFINITIFS		706 090,75	148 756,90	

BUDGET 2022

Ce budget est basé sur un maintien des taux d'imposition.

FONCTIONNEMENT :

	Chap. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	640 800,00
	<i>- en 2021, diminution de 3,37 % par rapport à 2019, 2020 n'étant pas une année de référence à cause du Covid</i>	
	<i>- carburants, eau, gaz, électricité : difficiles à maîtriser</i>	
	<i>- électricité : budget 55 000 € en 2021, dépense de 55 803 €. En 2022, 70 000 € budgétés compte tenu de la forte augmentation attendue</i>	
	<i>- gaz : 35 000 € en 2022 car va également augmenter. Les chaudières des deux écoles, anciennes, vont être remplacées cette année</i>	
	<i>- carburants : 2 000 € en moins dépensés depuis 2019, effet des véhicules électriques</i>	
	<i>- alimentation (cantine, ALSH) : moins de dépenses que le montant budgété : en 2021 il y a eu des classes fermées, l'ALSH a également été fermé</i>	
D	<i>- fournitures d'entretien, produits d'entretien : 18 251 € en 2020, 12 276 € en 2022, grâce au contrôle de l'utilisation des produits</i>	
E	<i>- réseaux : une dépense de nettoyage des avaloirs est nécessaire chaque année</i>	
P	<i>- matériel roulant : moins de dépenses d'entretien, car des véhicules ont été renouvelés</i>	
E	<i>- affranchissement : 5 756 € en 2019, 4 640 € en 2020 soit plus de 1 000 € d'économisés. Téléphonie : 7 386 € en 2019, 6 495 € en 2021. Ces réductions de coût ont été permises par le contrôle de gestion mis en place</i>	
N		
S		
E	Chap 012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 094 000,00

- S	- budget dépassé en 2021 à cause des multiplications d'heures d'agents aux écoles du fait du protocole Covid (limitation des brassages, nettoyages, désinfections). Création d'un poste administratif : après renseignement auprès des communes voisines comparables sur le nombre d'agents administratifs, la commune de Beautiran était très en deça.	
	Chap 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS)	154 000,00
	Chap 66 - CHARGES FINANCIERES (INTERETS DES EMPRUNTS)	33 000,00
	Chap 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000,00
	Chap 042 - OPERATIONS D'ORDRE (OPERATIONS COMPTABLES)	30 337,68
	Chap 021 - AUTOFINANCEMENT DEGAGÉ A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	650 147,78
	Chap 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	500,00
	TOTAL DES DEPENSES	2 609 785,46

R E C E T T E S	Chap 002 - EXCEDENTS ANTERIEURS	669 956,46
	Chap 013 - ATTENUATION DE CHARGES	3 000,00
	Chap 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (TRAVAUX EN REGIE)	18 000,00
	- la tarification de la restauration scolaire a été adaptée, sur la base du quotient familial. Le tarif le plus élevé est de 2,80 €	
	Chap 70 - PRODUIT DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	146 700,00
	Chap 73 - IMPÔTS ET TAXES	481 360,00
	Chap 731 - IMPOSITIONS DIRECTES	960 012,00
	- beaucoup de constructions nouvelles : augmentation des recettes de taxe foncière	
	Chap 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	289 247,00
	Chap 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	41 500,00
	Chap 76 - PRODUITS FINANCIERS	10,00
TOTAL DES RECETTES	2 609 785,46	

INVESTISSEMENT :

	Opérations 2022 dont éléments principaux	Observations	Restes à réaliser 2021	Inscriptions 2022	Budget 2022
	STADE : buts, abri touche			5 740,00	5 740,00
	ACQUISITION MATERIEL : Site internet : refonte Mairie : afficheur numérique, matériel informatique, caméra 4G Garonne Le Mascaret/Point Jeunes : mobilier, matériel camping, machine à découper, matériel informatique Ecole élémentaire : équipement numérique Ecole maternelle : mobilier, lave-vaisselle, panneau d'affichage, jeu extérieur Restauration scolaire : friteuse, four, armoire froide et cellule refroidissement, meuble chaud, trancheuse pain Matériel roulant : tondeuse espaces verts Services techniques : débroussailleuse, divers outillages Autres Matériels : boucle magnétique, Ecocups, extincteurs, tables (15), tente, divers	<i>Le matériel de la restauration scolaire occasionne beaucoup de dépenses en réparation et est à renouveler.</i> <i>La nouvelle tondeuse permettra d'assurer les espaces verts et la gestion différenciée, par les hauteurs de coupe, ainsi que les scarifications des terrains. En outre, cet achat permet de réaffecter un tracteur.</i>	9 595,00	163 211,00	172 806,00
D E P E N	VOIRIE : rue de Figuey, rue Crabey, travaux busage RD1113, travaux eaux pluviales RD1113, piste cyclable route des Landes, panneau lumineux, panneaux de rue, chemin de Pajas	<i>Une partie du programme Figuey/Crabey sera réalisé en 2022.</i> <i>Le busage de la RD1113 permettra de pouvoir prolonger la piste cyclable.</i> <i>La route des Landes pourrait être prise en charge par la Communauté de communes, la commune finançant la piste cyclable.</i>	4 260,00	496 420,00	500 680,00

S E S	TRAVAUX BÂTIMENTS :				
	Ecole maternelle : menuiseries extérieures, isolation toitures, chaudière	<i>La rénovation énergétique des écoles sera répartie sur les exercices 2022 et 2023.</i>			
	Ecole élémentaire : menuiseries extérieures, isolation toitures, chaudière, travaux toilettes, rénovation préfabriqué garderie				
	Café de la Gare : menuiseries, toitures				
	Studio de danse : chauffe-eau				
	Maison des associations : travaux chauffage		54 700,00	362 155,00	416 855,00
	Mairie : toiture bibliothèque				
	Foyer : placard				
	Club House : travaux rénovation sanitaires				
	Salle polyvalente : toiture				
Vestiaires foot : plomberie					
Maison "Blanc" (épicerie) : menuiseries extérieures, travaux plomberie					
ACQUISITION TERRAINS			3 000,00	3 000,00	
ELECTRICITE RURALE : remplacement foyers, route de l'Aruan, éclairages solaires	<i>La route de l'Aruan qui compte 40 points lumineux sera mise en bipuissance, déjà présente sur la RD1113.</i>	22 350,00	20 350,00	42 700,00	
AMENAGEMENT BOURG impasse de la Passerelle, La Ruelle		116 726,00	31 574,00	148 300,00	
ESPACES VERTS ET AMENAGEMENTS : verger municipal, panneaux signalétiques, Jeu Languit		8 820,00	16 420,00	25 240,00	
EMPRUNTS (remboursement du capital)			131 000,00	131 000,00	
TRAVAUX EN REGIE			18 000,00	18 000,00	
OPERATIONS COMPTABLES			46 110,82	46 110,82	
TOTAL DES DEPENSES		216 451,00	1 077 154,81	1 192 246,81	

Opérations 2022	Observations	Restes à réaliser 2021	Inscriptions nouvelles	Budget 2022
EMPRUNT	<i>Le recours à l'emprunt s'effectue du fait de travaux de voirie importants prévus, et des taux actuellement bas. La courbe de l'endettement par habitant est descendante, y compris avec ce nouvel emprunt.</i>		270 000,00	270 000,00
ACQUISITION MATERIEL -subvention DETR (Etat) vidéoprotection		7 800,00		7 800,00

R E C E T T E S	TRAVAUX BÂTIMENTS			28 132,50	28 132,50
	.subvention DSIL (Etat) rénovation énergétique écoles				
	.fonds de concours Communauté de communes épicerie (travaux bâtiment)			9 246,00	9 246,00
	.subvention Région épicerie (travaux bâtiment)			7 000,00	7 000,00
	.subvention DETR (Etat) accessibilité »			3 500,00	3 500,00
	CAB				
	. subv Etat DETR		31 853,00		31 853,00
	. subvention Département		18 327,00		18 327,00
	ESPACES VERTS ET AMENAGEMENTS			1 740,00	1 740,00
	AUTOFINANCEMENT			650 147,78	650 147,78
	PRODUIT DES CESSIONS IMMOBILIERES			130 000,00	130 000,00
	FDAEC (fonds Département)			13 227,00	13 227,00
	FCTVA (récupération TVA)			63 500,00	63 500,00
	TAXE D'AMENAGEMENT			46 162,80	46 162,80
SOLDE D'EXECUTION N-1			10 615,92	10 615,92	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE			147 855,08	147 855,08	
OPERATIONS COMPTABLES			71 324,74	71 324,74	
TOTAL DES RECETTES		57 980,00	1 452 451,82	1 510 431,82	

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31/03/2022 – 18h30

PRESENTS : Philippe BARRERE, Lyliane BOIRET, Pascale BUCHOT, H  l  ne CABROLIER, Sarah LE CORDONNIER-FLEURY, Christian NICOL, Jean-Luc PINTON, Christophe PRIGENT, Laetitia QUESSADA, Jean-Louis SCHMITZ, Bernard TARTAS.

ABSENTS : Fran  ois BODIN, Fabien BRASSI  , Marielle CORBIN (*pouvoir    H. CABROLIER*), Bernard GUILLEMIN (*pouvoir    P. BARRERE*), Val  rie LAGARDE (*pouvoir    J.L. SCHMITZ*) Cristina MAZET (*pouvoir    L. BOIRET*) Sylvie PERPIGNA-IBAN (*pouvoir    J.L. PINTON*), Arnaud SOYER (*pouvoir    B. TARTAS*).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Luc PINTON

Ordre du jour :

Tirage au sort jur  s d'assises 2023
Compte administratif budget principal 2021
Compte administratif budget annexe assainissement 2021
Compte administratif budget annexe SPANC 2021
Compte de gestion budget principal 2021
Compte de gestion budget annexe assainissement 2021
Compte de gestion budget annexe SPANC 2021
Affectation r  sultat budget principal 2021
Affectation r  sultat budget assainissement 2021
Affectation r  sultat budget annexe SPANC 2021
Subventions aux associations 2022
Op  rations de travaux, de voirie et op  rations fonci  res : demandes de subvention
Prestations et acquisition de mat  riel : demandes de subvention
Affectation du FDAEC 2022
Dispositif Argent de poche
Renouvellement de la charte NATURA 2000 « R  seau hydrographique du Gat mort et du Saucats »
Renouvellement du transfert de la comp  tence «   clairage public » au Syndicat D  partemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG)
Convention avec le SDIS pour le contr  le des points d'eau incendie
Convention avec la commune d'Ayguemorte-les-Graves : conditions de remboursement pour la prise en charge des travaux de voirie chemin de Pajas
Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022
M57 : fongibilit   des cr  dits
Budget principal 2022
Budget annexe assainissement 2022
Budget annexe SPANC 2022
Questions diverses

Le compte-*rendu* de la s  ance pr  c  dente est approuv      l'unanimit  .

COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL

M. Christian NICOL, 2  me adjoint, a   t   d  sign   pr  sident de s  ance par le Conseil municipal. Monsieur le Maire s'est retir   au moment du vote.

Vu le Code G  n  ral des Collectivit  s Territoriales,

Vu les d  crets et instructions minist  rielles sur la Comptabilit   Publique,

Vu le Budget Primitif et les d  cisions modificatives de l'exercice consid  r  ,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2021, lequel peut se r  sumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
R��sultats report��s exercice ant��rieur		557 333,85	150 632,90	
Op��rations de l'exercice	1 688 745,31	1 949 223,00	562 991,08	724 239,90
R��sultat de l'exercice		260 477,69		161 248,82
TOTAUX	1 688 745,31	2 506 556,85	713 623,98	724 239,90
R��sultats de cl��ture		817 811,54		10 615,92
Restes �� r��aliser			216 451,00	57 980,00

TOTAUX CUMULES		817 811,54	216 451,00	68 595,92
RESULTATS DEFINITIFS		706 090,75	148 756,90	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2021, concordant avec le Compte de Gestion du Trésorier.

Pour	Contre	Abstentions
10+5	0	0

COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

M. Christian NICOL, 2^{ème} adjoint, a été désigné président de séance par le Conseil municipal. Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,

Vu le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2021, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés exercice antérieur		249 066,00		181 344,77
Opérations de l'exercice	114 462,39	158 745,62	207 316,06	105 992,00
Résultats de l'exercice		44 283,23	101 324,06	
TOTAUX	114 462,39	407 811,62	207 316,06	287 336,77
Résultats de clôture		293 349,23		80 020,71
Restes à réaliser			94 806,00	
TOTAUX CUMULES		293 349,23	94 806,00	80 020,71
RESULTATS DEFINITIFS		293 349,23	14 785,29	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2021, concordant avec le Compte de Gestion du Trésorier.

Pour	Contre	Abstentions
10+5	0	0

COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE SPANC

M. Christian NICOL, 2^{ème} adjoint, a été désigné président de séance par le Conseil municipal. Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,

Vu le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2021, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés exercice antérieur		93,24		
Opérations de l'exercice	119,55	1 042,26		
Résultats de l'exercice		922,71		
TOTAUX	119,55	1 135,50		
Résultats de clôture		1 015,95		
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES		1 015,95		
RESULTATS DEFINITIFS		1 015,95		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2021, concordant avec le Compte de Gestion du Trésorier.

Pour	Contre	Abstentions
10+5	0	0

COMPTE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL

Vu le compte de gestion transmis par le Trésorier de Castres-Gironde,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour l'exercice 2021 du budget principal,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les comptes de gestion de la commune :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Considérant que le compte de gestion dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni remarque de sa part,

Considérant que le compte de gestion du Trésorier présente les mêmes résultats que ceux du compte administratif de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire de la commune de Beautiran, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2021.

Pour	Contre	Abstentions

11+6	0	0
------	---	---

COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Vu le compte de gestion transmis par le Trésorier de Castres-Gironde,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour l'exercice 2021 budget annexe assainissement,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les comptes de gestion de la commune :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Considérant que le compte de gestion dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni remarque de sa part,

Considérant que le compte de gestion du Trésorier présente les mêmes résultats que ceux du compte administratif de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2021 visé et certifié conforme par Monsieur le Maire de la commune de Beautiran, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2021.

Pour	Contre	Abstentions
11+6	0	0

COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE SPANC

Vu le compte de gestion transmis par le Trésorier de Castres-Gironde,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour l'exercice 2021 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les comptes de gestion de la commune :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Considérant que le compte de gestion dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni remarque de sa part,

Considérant que le compte de gestion du Trésorier présente les mêmes résultats que ceux du compte administratif de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire de la commune de Beautiran, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2021.

Pour	Contre	Abstentions
11+6	0	0

AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2021, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

■ Résultat de l'exercice :	Excédent : 260 477.69
	Déficit :
■ Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent : 557 333.85
	Déficit :
■ Résultat de clôture à affecter :	Excédent : 817 811.54
	Déficit :

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

■ Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent : 161 248.82
	Déficit :
■ Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du C.A.) : ...	Excédent :
	Déficit : 150 632.90
■ Résultat comptable cumulé :	Excédent (R001) : 10 615.92
	Déficit (D001) :

{	Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	216 451.00
	Recettes d'investissement restant à réaliser :	57 980.00
	Solde des restes à réaliser :	- 158 471.00
	Besoin (-) réel de financement :	147 855.08
	Excédent (+) réel de financement :	

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RESULTAT EXCEDENTAIRE :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'invest.	147 855.08
(recette budgétaire au compte R 1068)	
En dotation complémentaire en réserve	
(recette budgétaire au compte R 1068)	
En excédent reporté à la section de fonctionnement	669 956.46
(recette non budgétaire au compte 110 /ligne budgétaire R002 du budget N+1)	

RESULTAT DEFICITAIRE : en report, en compte débiteur :

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Sect. Fonctionnement		Sect. Investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté 669 956.46	D001 : Solde d'exécution N-1	R001 : Solde d'exécution N-1 R1068 : Excéd. de fonct. Capitalisé R 001 : 10 615.92 R 1068 : 147 855.08

Pour	Contre	Abstentions
11+6	0	0

AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2021, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

▪ Résultat de l'exercice :	Excédent :	44 283.23
	Déficit :	
▪ Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	249 066.00
	Déficit :	
▪ Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	293 349.23
	Déficit :	

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

▪ Résultat de la section d'investissement de l'exercice :.....	Excédent :	
	Déficit :	101 324.06
▪ Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du C.A.) : ...	Excédent :	181 344.77
	Déficit :	
▪ Résultat comptable cumulé :	Excédent (R001) :	80 020.71
	Déficit (D001) :	

{	Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	94 806.00
	Recettes d'investissement restant à réaliser :	
	Solde des restes à réaliser :	- 14 785.29
	Besoin (-) réel de financement :	14 785.29
	Excédent (+) réel de financement :	

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RESULTAT EXCEDENTAIRE :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'invest.	14 785.29
<small>(recette budgétaire au compte R 1068)</small>	
En dotation complémentaire en réserve	
<small>(recette budgétaire au compte R 1068)</small>	
En excédent reporté à la section de fonctionnement	278 563.94
<small>(recette non budgétaire au compte 110 /ligne budgétaire R002 du budget N+1)</small>	

RESULTAT DEFICITAIRE : en report, en compte débiteur :

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Sect. Fonctionnement		Sect. Investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté 278 563.94	D001 : Solde d'exécution N-1	R001 : Solde d'exécution N-1 R1068 : Excéd. de fonct. capitalisé R 001 : 80 020.71 R 1068 : 14 785.29

Pour	Contre	Abstentions
11+6	0	0

AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE SPANC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2021, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

- Résultat de l'exercice : Excédent : 922.71
Déficit :
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) : Excédent : 93.24
Déficit :
- Résultat de clôture à affecter : Excédent : 1 015.95
Déficit :

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice : Excédent :
Déficit :
 - Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du C.A.) : ... Excédent :
Déficit :
 - Résultat comptable cumulé : Excédent (R001) :
Déficit (D001) :
- { Dépenses d'investissement engagées non mandatées :
 Recettes d'investissement restant à réaliser :
 Solde des restes à réaliser :
Besoin (-) réel de financement :
Excédent (+) réel de financement :

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RESULTAT EXCEDENTAIRE :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'invest.

(recette budgétaire au compte R 1068)

En dotation complémentaire en réserve

(recette budgétaire au compte R 1068)

En excédent reporté à la section de fonctionnement : 1 015.95

(recette non budgétaire au compte 110 /ligne budgétaire R002 du budget N+1)

RESULTAT DEFICITAIRE : en report, en compte débiteur :

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Sect. Fonctionnement			
DEPENSES	RECETTES		
D002 :	R002 :		
Déficit reporté	Excédent reporté		
	1 015.95		

Pour	Contre	Abstentions
11+6	0	0

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

P. BARRERE rappelle que les demandes de subventions sont examinées chaque année par la commission en charge. La complétude des dossiers est vérifiée : explication de la demande, actifs... En 2009, 42 000 € étaient versés aux associations. Grâce à un travail d'échange et de compréhension, de pédagogie, les subventions ont pu être optimisées. Aujourd'hui, le montant est de 18 000 €. Certaines associations n'ont pas fait de demande car elles n'ont pas eu de dépenses cette année, du fait du Covid.

Sur la proposition de la commission Vie associative,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de l'attribution des subventions suivantes :

ASSOCIATION	CONSEILLERS NE PRENANT PAS PART AU VOTE	VOTE	OBSERVATIONS (L. BOIRET)	MONTANT ACCORDE
Sport Nature et Cyclisme		Pour : 11+6 Contre : 0 Abstentions : 0	Manifestations intéressantes prévues.	900 €
ACPG/CATM (Anciens Combattants)		Pour : 11+6 Contre : 0 Abstentions : 0	Subvention utilisée pour gerbes de fleurs, plaques commémoratives.	250 €
Amitié et Sourire		Pour : 11+6 Contre : 0 Abstentions : 0	Crée du lien pour les personnes âgées. Cette année, ne font payer que les nouveaux membres car les anciens membres ont payé sans activité en 2020-2021.	400 €
Les Fresques de l'Eglise Saint-Michel		Pour : 11+6 Contre : 0 Abstentions : 0	Objet : mise en valeur des peintures de la voûte de l'église. Une expertise est prévue, d'un coût d'environ 1 000 € : des subventions extérieures sont également recherchées.	350 €
AS Tennis		Pour : 11+6 Contre : 0 Abstentions : 0	Organisation d'évènements. P. BARRERE ajoute que les effectifs d'adhérents comportent 79 Beautiranaï. L'association a un salarié.	3 000 €
Comité des Fêtes		Pour : 11+6 Contre : 0 Abstentions : 0	Reprend son programme habituel. P. BARRERE rappelle qu'il y a quelques années des subventions de 12 000 € étaient demandées. Les pratiques sont plus raisonnables aujourd'hui.	6 000 €
Association des Parents d'Elèves		Pour : 11+6 Contre : 0 Abstentions : 0	Baisse des participations l'an dernier (Covid).	700 €
AS Football Club		Pour : 11+6 Contre : 0 Abstentions : 0	P. BARRERE indique que le chiffre est à la baisse. La mairie va étudier le coût de la Plaine des Sports : heures agents, amortissement du matériel, fluides, engrais... Ces chiffres seront communiqués à l'association.	4 000 €
Astelle		Pour : 11+6 Contre : 0 Abstentions : 0	Projet d'ouvrir un atelier de gravure, avec achat d'une machine.	300 €
Ecole du Cirque de Bordeaux		Pour : 11+6 Contre : 0 Abstentions : 0	P. BARRERE précise que l'école du cirque de Bordeaux reçoit 1 900 € mais en contrepartie applique des tarifs préférentiels pour les Beautiranaï.	1 900 €
GDSA (Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles)		Pour : 11+6 Contre : 0 Abstentions : 0		100 €
Jeunes Sapeurs Pompiers de La Brède		Pour : 11+6 Contre : 0 Abstentions : 0		100 €

Les crédits suffisants sont inscrits au budget.	TOTAL	18 000 €
---	-------	----------

OPERATIONS DE TRAVAUX, DE VOIRIE ET OPERATIONS FONCIERES : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

MANDATE Monsieur le Maire pour déposer demandes de subventions et/ou fonds de concours concernant les opérations suivantes, auprès notamment de l'Etat, du Conseil départemental, du Conseil régional, de la Communauté de communes de Montesquieu et des différents co-financeurs :

Opérations de travaux :

- Aménagements de sécurité et d'accessibilité
- Eclairage public : extensions, renforcements, enfouissements, renouvellements
- Amélioration des bâtiments communaux dont rénovation énergétique
- Réfection et amélioration des installations sportives
- Aménagements extérieurs et espaces verts

Opérations de voirie et réseaux :

- Travaux de création de voirie et de viabilisation
- Aménagements de sécurité et d'accessibilité
- Travaux de grosses réparations
- Travaux assainissement et eaux pluviales
- Création/aménagement de pistes cyclables
- Création/aménagement de chemins de randonnées

Opérations d'acquisition foncière

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour	Contre	Abstentions
11+6	0	0

PRESTATIONS ET ACQUISITION DE MATERIEL : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

MANDATE Monsieur le Maire pour déposer demandes de subventions et/ou fonds de concours concernant les opérations suivantes, auprès notamment de l'Etat, du Conseil départemental, du Conseil régional, de la Communauté de communes de Montesquieu et des différents co-financeurs :

Prestations :

- Etudes et maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie

Acquisition de matériel :

- Achat de logiciels
- Achat de matériel et équipement scolaire dont équipements numériques
- Achat de matériel et équipement de restauration scolaire
- Achat de matériel d'entretien de locaux
- Achat d'équipements d'amélioration des locaux (économies d'énergie, signalétique, confort, ergonomie...)
- Achat de matériel roulant
- Achat d'équipements et matériel de sécurité
- Achat de mobilier urbain
- Achat de matériel bureautique et informatique : services administratifs, techniques, bibliothèque
- Achat de matériel pour les services techniques

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour	Contre	Abstentions
11+6	0	0

AFFECTATION DU FDAEC 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC), d'un montant de 13 227 € pour l'année 2022 comme suit :

Opération	Coût estimatif HT	FDAEC
Remplacement chaudière école maternelle	35 481,55 €	13 227 €

DEMANDE au Conseil départemental l'attribution du FDAEC 2022,

MANDATE Monsieur le Maire pour le dépôt du dossier de demande 2022 et l'autorise à signer tous documents et pièces afférents à cette affaire.

Pour	Contre	Abstentions
11+6	0	0

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

L. QUESSADA présente le dispositif.

P. BARRERE ajoute que les jeunes ne peuvent pas utiliser le matériel roulant, de tonte... Le dispositif existe également à Saint-Médard d'Eyrans, Saint-Morillon, Saucats.

Les chantiers et stages à caractère éducatif, appelés « dispositif argent de poche », sont issus du programme « Ville Vie Vacances » qui fait l'objet d'une circulaire interministérielle annuelle.

Ils permettent notamment aux collectivités de confier des petits travaux ou missions permettant aux jeunes : d'être impliqués dans l'amélioration de leur cadre de vie, d'être valorisés, de découvrir le monde professionnel, de rompre un isolement éventuel, de renforcer le lien social.

Il est proposé de mettre en place ce dispositif à la mairie de Beautiran pour les jeunes Beautiranaïses de 16 à 18 ans.

Ces petits travaux ou missions s'organisent dans les conditions suivantes :

- Déroulement pendant les périodes de vacances scolaires
- Mission d'une durée d'une ½ journée de 3h30 dont 30 minutes de pause
- Limite de 20 missions par an et par jeune
- Rémunération de 15 € par mission. Par lettre circulaire du 6 juillet 2015, l'ACOSS, l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale, a précisé que le régime social spécifique aux rétributions versées aux bénéficiaires du programme « Ville Vie Vacances » était pérennisé. Cela signifie les sommes versées aux jeunes âgés au titre de leur activité dans le cadre de ce programme sont assimilables à des gratifications versées aux stagiaires en entreprise, et qu'elles sont par conséquent exclues de l'assiette des cotisations et contributions sociales dans les mêmes limites
- Encadrement permanent par un agent de la commune
- Missions définies et proposées par la commune autour de missions : techniques, administratives, manifestations, bâtiments scolaires, bibliothèque...

- Respect des prescriptions du Code du Travail relatif au travail des mineurs
- Contrat de mission signé par le jeune et par l'agent encadrant
- Paiement de mission au moyen d'une régie d'avances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la mise en place de chantiers et stages à caractère éducatif, dit dispositif « Argent de Poche », dans les conditions ci-dessus exposées,

AUTORISE le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents et pièces afférents à la présente affaire,

Les crédits suffisants sont inscrits au budget.

Pour	Contre	Abstentions
11+6	0	0

RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE NATURA 2000 « RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU GAT MORT ET DU SAUCATS »

JL. SCHMITZ rappelle qu'il s'agit de bonnes pratiques à respecter. Il n'y a pas de coût budgétaire. Il est à noter que le circuit de randonnée de Beautiran traverse cette zone NATURA 2000 en contrebas de la RD1113.

Vu la directive européenne « Habitats » n° 92-43 du 21 mai 1992,

Vu le Code de l'Environnement,

Considérant le réseau européen NATURA 2000, visant à meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines avec la désignation de sites pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne, et tenant compte des activités humaines,

Considérant le site NATURA 2000 n° FR7200797 « Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats », soit 1400 hectares. Affluents de la rive gauche de la Garonne, les cours d'eau du Saucats et du Gat mort traversent un territoire principalement boisé, de feuillus et pinèdes, mais également des espaces de prairies, landes et marais. Cette alternance de milieux ouverts, fermés et humides crée une mosaïque de milieux particulièrement favorables à une faune et une flore riche et diversifiée. La ripisylve (forêt de rive) est présente sur la quasi-totalité des cours d'eau et constitue un « corridor écologique »,

Considérant les modalités de gestion des sites NATURA 2000 reposant sur une démarche contractuelle : élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, propriétaires terriens, associations, usagers et experts sont associés à la gestion, en participant aux comités de pilotage (Copil) locaux. Le but de cette démarche concertée est que ces partenaires s'approprient les enjeux du dispositif NATURA 2000, dans l'optique de maintenir des activités humaines en accord avec la protection des espèces et habitats d'intérêt européen,

Considérant les différents documents de gestion des sites NATURA 2000 : document d'objectifs (DOCOB, Charte...),

La Charte, établie pour chaque site, contient des engagements de gestion courante et durable des territoires et espaces respectueux des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Elle permet à chaque usager, élu ou propriétaire de s'engager, sur la base du volontariat, dans la conservation du patrimoine naturel de sa région en adhérant aux objectifs de préservation du site et en favorisant les bonnes pratiques écologiques.

La commune est propriétaire de 10 parcelles sur le site (C145, C146, C153, C161, C162, C163, C753, C755, C757, C760) pour une superficie totale de 3 ha 25 a 14 ca. Il y a lieu de renouveler l'adhésion à la Charte, arrivée à expiration, pour une nouvelle durée de 5 ans, comprenant des engagements et recommandations de portée générale et par type de milieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion à la charte NATURA 2000 du site « Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats »,

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents et pièces afférents à la présente affaire.

Pour	Contre	Abstentions
11+6	0	0

RENOUVELLEMENT DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE (SDEEG)

P. BARRERE explique que beaucoup de communes travaillent avec le SDEEG, la CCM aussi. La commune n'a pas de matériel pour gérer les 360 points lumineux. Par ailleurs, le SDEEG réalise des achats groupés d'énergie.

Vu l'article L5212-16 du Code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2021,

Vu le règlement précisant les modalités administratives et financières de transfert et d'exercice des compétences, modifié par délibération en date du 14 décembre 2012,

Vu la délibération n° 2013/001 du Conseil municipal du 19 mars 2013 portant transfert de la compétence « Eclairage public » au SDEEG pour une durée de 9 ans,

Afin d'offrir une meilleure réactivité au profit des communes, le SDEEG peut assurer la pleine compétence en matière d'Eclairage Public tant au niveau des travaux que de l'entretien. Ce processus lui confère également la qualité d'exploitant de réseau dans le cadre de la mise en application du décret du 5 octobre 2011 dit « anti endommagement » des réseaux. L'organisation interne du Syndicat (bureau d'études, techniciens ...) et ses multiples références garantissent l'expertise du montage des dossiers ainsi qu'un suivi des opérations sur le terrain. Quant à la commune, elle conserve la totale maîtrise des aspects budgétaires, de la programmation des chantiers et du choix du matériel d'Eclairage Public.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'intérêt de transférer au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) les prérogatives dans le domaine de l'éclairage public, selon les « modalités techniques, administratives et financières de transfert et d'exercice des compétences », document approuvé par le Comité syndical du SDEEG lors de l'assemblée générale du 14 décembre 2007 puis modifié par délibération successives. Ce document est susceptible d'être à nouveau modifié au regard des marchés de travaux passés par le SDEEG et des évolutions réglementaires ; toute modification est portée à la connaissance de la commune dès sa mise en application.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE du transfert au SDEEG pendant une durée de 9 ans des prérogatives suivantes, à partir du 1^{er} avril 2022 :

- maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses,
- maîtrise d'œuvre des travaux d'Eclairage Public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental,
- maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public,
- valorisation des Certificats d'Economies d'Energie portant sur l'éclairage public,
- exploitation et gestion du fonctionnement du réseau éclairage public.

Pour	Contre	Abstentions
11+6	0	0

CONVENTION AVEC LE SDIS POUR LE CONTROLE DES POINTS D'EAU INCENDIE

P. BARRERE précise que la prestation est réalisée à titre gratuit.

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de Défense Extérieure Contre l'Incendie,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 juin 2017 portant Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie,

Vu le projet de reconduction de la convention avec le SDIS, définissant notamment les opérations de contrôle des points d'eau incendie (contrôle débit-pression ; contrôle fonctionnel ; reconnaissance opérationnelle visuelle) et les modalités de communications des résultats des opérations de contrôle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la « convention relative à la réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et à la gestion administrative des points d'eau incendie privés », établie pour une durée de 1 an renouvelable deux fois maximum par tacite reconduction,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tous documents et pièces afférents à cette affaire.

Pour	Contre	Abstentions
11+6	0	0

CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'AYGUEMORTE-LES-GRAVES : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT POUR LA PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DE PAJAS

P. BARRERE rappelle qu'en accord avec l'ancien maire d'Ayguemorte, la commune d'Ayguemorte prenait la maîtrise d'ouvrage et que Beautiran remboursait pour sa part. Les deux communes souhaitent poursuivre ce projet.

Vu l'article L5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la voie limitrophe entre les communes de Beautiran et d'Ayguemorte-les-Graves, dénommée « Chemin de Pajas » côté Beautiran et « Chemin de Calens » côté Ayguemorte-les-Graves, relevant pour moitié du domaine public de chaque commune,

Considérant que la commune d'Ayguemorte-les-Graves projette des travaux de grosses réparations de voirie sur cette voie,

Considérant l'intérêt d'une entente pour la conservation de cette voie partagée,

Considérant le montant estimatif de la part revenant à Beautiran, soit 14 976 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer une convention avec la commune d'Ayguemorte-les-Graves actant les conditions de participation et de remboursement de la part des travaux de voirie correspondant à son l'emprise de la commune de Beautiran sur le chemin de Pajas/chemin de Calens.

AUTORISE le Maire à signer tous documents et pièces relatifs à cette affaire.

Pour	Contre	Abstentions
11+6	0	0

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, et notamment son article 16,

Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Considérant que le taux de taxe d'habitation nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe sur les logements vacants sera de façon automatique le taux de 2019,

Considérant que le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) correspond, compte tenu de la redescende de la part départementale de TFPB au profit des communes entraînant un rebasage des taux de TFPB, au taux communal 2020 augmenté du taux départemental 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022,

VOTE pour l'année 2022 les taux de fiscalité directe locale :

Taux 2022

Taxe foncière sur les propriétés bâties (21,33 % taux communal 2020 + 17,46 % taux départemental 2020)	38,79 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	60,22 %

Pour	Contre	Abstentions
11+6	0	0

M57 : FONGIBILITE DES CREDITS

Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « NOTRe »,

Vu l'article L. 5217-10-6 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021/060 du Conseil municipal du 21 septembre 2021 adoptant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022,

Considérant la nécessité, pour pouvoir notamment faire face à tout imprévu, d'avoir la possibilité de virer des crédits de chapitre à chapitre ou d'opération à opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DELEGUE au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre ou d'opération à opération dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

AUTORISE le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents et pièces afférents à la présente affaire,

Les crédits relatifs aux dépenses de personnel sont exclus du dispositif.

Le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

BUDGET PRINCIPAL 2022

FONCTIONNEMENT :

D E P E N S E S	Chap. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	640 800,00
	<ul style="list-style-type: none"> - en 2021, diminution de 3,37 % par rapport à 2019, 2020 n'étant pas une année de référence à cause du Covid - carburants, eau, gaz, électricité : difficiles à maîtriser - électricité : budget 55 000 € en 2021, dépense de 55 803 €. En 2022, 70 000 € budgétés compte tenu de la forte augmentation attendue - gaz : 35 000 € en 2022 car va également augmenter. Les chaudières des deux écoles, anciennes, vont être remplacées cette année - carburants : 2 000 € en moins dépensés depuis 2019, effet des véhicules électriques - alimentation (cantine, ALSH) : moins de dépenses que le montant budgété : en 2021 il y a eu des classes fermées, l'ALSH a également été fermé - fournitures d'entretien, produits d'entretien : 18 251 € en 2020, 12 276 € en 2022, grâce au contrôle de l'utilisation des produits - réseaux : une dépense de nettoyage des avaloirs est nécessaire chaque année - matériel roulant : moins de dépenses d'entretien, car des véhicules ont été renouvelés - affranchissement : 5 756 € en 2019, 4 640 € en 2020 soit plus de 1 000 € d'économisés. Téléphonie : 7 386 € en 2019, 6 495 € en 2021. Ces réductions de coût ont été permises par le contrôle de gestion mis en place 	
	Chap 012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 094 000,00
	<ul style="list-style-type: none"> - budget dépassé en 2021 à cause des multiplications d'heures d'agents aux écoles du fait du protocole Covid (limitation des brassages, nettoyages, désinfections). Création d'un poste administratif : après renseignement auprès des communes voisines comparables sur le nombre d'agents administratifs, la commune de Beautiran était très en deça. 	
	Chap 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS)	154 000,00

Chap 66 - CHARGES FINANCIERES (INTERETS DES EMPRUNTS)	33 000,00
Chap 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000,00
Chap 042 - OPERATIONS D'ORDRE (OPERATIONS COMPTABLES)	30 337,68
Chap 021 - AUTOFINANCEMENT DEGAGÉ A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	650 147,78
Chap 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	500,00
TOTAL DES DEPENSES	2 609 785,46

R E C E T T E S	Chap 002 - EXCEDENTS ANTERIEURS	669 956,46
	Chap 013 - ATTENUATION DE CHARGES	3 000,00
	Chap 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (TRAVAUX EN REGIE)	18 000,00
	<i>- la tarification de la restauration scolaire a été adaptée, sur la base du quotient familial. Le tarif le plus élevé est de 2,80 €</i>	
	Chap 70 - PRODUIT DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	146 700,00
	Chap 73 - IMPÔTS ET TAXES	481 360,00
	Chap 731 - IMPOSITIONS DIRECTES	960 012,00
	<i>- beaucoup de constructions nouvelles : augmentation des recettes de taxe foncière</i>	
	Chap 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	289 247,00
	Chap 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	41 500,00
Chap 76 - PRODUITS FINANCIERS	10,00	
TOTAL DES RECETTES	2 609 785,46	

INVESTISSEMENT :

	Opérations 2022 dont éléments principaux	Observations	Restes à réaliser 2021	Inscriptions 2022	Budget 2022
	STADE : buts, abri touche			5 740,00	5 740,00
	ACQUISITION MATERIEL : Site internet : refonte Mairie : afficheur numérique, matériel informatique, caméra 4G Garonne Le Mascaret/Point Jeunes : mobilier, matériel camping, machine à découper, matériel informatique Ecole élémentaire : équipement numérique Ecole maternelle : mobilier, lave-vaisselle, panneau d'affichage, jeu extérieur Restauration scolaire : friteuse, four, armoire froide et cellule refroidissement, meuble chaud, trancheuse pain Matériel roulant : tondeuse espaces verts Services techniques : débrousailluse, divers outillages Autres Matériels : boucle magnétique, Ecocups, extincteurs, tables (15), tente, divers	<i>Le matériel de la restauration scolaire occasionne beaucoup de dépenses en réparation et est à renouveler.</i> <i>La nouvelle tondeuse permettra d'assurer les espaces verts et la gestion différenciée, par les hauteurs de coupe, ainsi que les scarifications des terrains. En outre, cet achat permet de réaffecter un tracteur.</i>	9 595,00	163 211,00	172 806,00
	VOIRIE : rue de Figuey, rue Crabey, travaux busage RD1113, travaux eaux pluviales RD1113, piste cyclable route des Landes, panneau lumineux, panneaux de rue, chemin de Pajais	<i>Une partie du programme Figuey/Crabey sera réalisé en 2022.</i> <i>Le busage de la RD1113 permettra de pouvoir prolonger la piste cyclable.</i> <i>La route des Landes pourrait être prise en charge par la Communauté de communes, la commune finançant la piste cyclable.</i>	4 260,00	496 420,00	500 680,00
D E P E N S E S	TRAVAUX BÂTIMENTS : Ecole maternelle : menuiseries extérieures, isolation toitures, chaudière Ecole élémentaire : menuiseries extérieures, isolation toitures, chaudière, travaux toilettes, rénovation préfabriqué garderie Café de la Gare : menuiseries, toitures Studio de danse : chauffe-eau Maison des associations : travaux chauffage Mairie : toiture bibliothèque Foyer : placard Club House : travaux rénovation sanitaires Salle polyvalente : toiture Vestiaires foot : plomberie Maison "Blanc" (épicerie) : menuiseries extérieures, travaux plomberie	<i>La rénovation énergétique des écoles sera répartie sur les exercices 2022 et 2023.</i>	54 700,00	362 155,00	416 855,00
	ACQUISITION TERRAINS			3 000,00	3 000,00
	ELECTRICITE RURALE : remplacement foyers, route de l'Arvan, éclairages solaires	<i>La route de l'Arvan qui compte 40 points lumineux sera mise en bipuissance, déjà présente sur la RD1113.</i>	22 350,00	20 350,00	42 700,00
	AMENAGEMENT BOURG impasse de la Passerelle, La Ruelle		116 726,00	31 574,00	148 300,00

ESPACES VERTS ET AMENAGEMENTS : verger municipal, panneaux signalétiques, Jeu Languit		8 820,00	16 420,00	25 240,00
EMPRUNTS (remboursement du capital)			131 000,00	131 000,00
TRAVAUX EN REGIE			18 000,00	18 000,00
OPERATIONS COMPTABLES			46 110,82	46 110,82
TOTAL DES DEPENSES		216 451,00	1 077 154,81	1 192 246,81

Opérations 2022	Observations	Restes à réaliser 2021	Inscriptions nouvelles	Budget 2022
EMPRUNT	<i>Le recours à l'emprunt s'effectue du fait de travaux de voirie importants prévus, et des taux actuellement bas. La courbe de l'endettement par habitant est descendante, y compris avec ce nouvel emprunt.</i>		270 000,00	270 000,00
ACQUISITION MATERIEL -subvention DETR (Etat) vidéoprotection		7 800,00		7 800,00
TRAVAUX BÂTIMENTS -subvention DSIL (Etat) rénovation énergétique écoles -fonds de concours Communauté de communes épicerie (travaux bâtiment) -subvention Région épicerie (travaux bâtiment) -subvention DETR (Etat) accessibilité »			28 132,50 9 246,00 7 000,00 3 500,00	28 132,50 9 246,00 7 000,00 3 500,00
CAB - subv Etat DETR - subvention Département		31 853,00 18 327,00		31 853,00 18 327,00
ESPACES VERTS ET AMENAGEMENTS			1 740,00	1 740,00
AUTOFINANCEMENT			650 147,78	650 147,78
PRODUIT DES CESSIONS IMMOBILIERES			130 000,00	130 000,00
FDAEC (fonds Département)			13 227,00	13 227,00
FCTVA (récupération TVA)			63 500,00	63 500,00
TAXE D'AMENAGEMENT			46 162,80	46 162,80
SOLDE D'EXECUTION N-1			10 615,92	10 615,92
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE			147 855,08	147 855,08
OPERATIONS COMPTABLES			71 324,74	71 324,74
TOTAL DES RECETTES		57 980,00	1 452 451,82	1 510 431,82

S. FLEURY demande pourquoi une bipuissance est mise en place sur la route de l'Arvan, et non une coupure nocturne, qui supprimerait toute pollution lumineuse.

P. BARRERE répond qu'il n'y est pas favorable pour la sécurité de la circulation.

JL. PINTON interroge sur la programmation de la CAB phase 3.

P. BARRERE indique que ce dossier va être travaillé en 2022 mais qu'il n'est pas inscrit au budget cette année.

Monsieur le Maire présente le projet de budget principal, qui s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	2 609 785,46	1 510 431,82
RECETTES	2 609 785,46	1 510 431,82

Le Conseil municipal est appelé à voter par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget principal 2022.

Pour	Contre	Abstentions
11+6	0	0

BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

Monsieur le Maire présente le projet de budget annexe assainissement, qui s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	401 450,94	508 393,00
RECETTES	401 450,94	508 393,00

Le Conseil municipal est appelé à voter par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget annexe assainissement 2022.

Pour	Contre	Abstentions
11+6	0	0

BUDGET SPANC 2022

Monsieur le Maire présente le projet de budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), qui s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	6 500,00	Sans objet
RECETTES	6 500,00	Sans objet

Le Conseil municipal est appelé à voter par chapitre en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget annexe SPANC 2022.

Pour	Contre	Abstentions
11+6	0	0

La séance est levée à 20h05.